



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

19

Date de la Convocation :

Date d'affichage :

4 avril 2023

Objet de la délibération :

DEL2023_021 - Requalification et sécurisation des espaces publics du Centre Bourg – Révision de AP/CP

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trois Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Martine DUVIGNAC, Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Dominique LARTIGAU

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de requalification du Centre-Bourg pour un montant de 4 598 567 € TTC.

Le principe des AP/CP est d'autoriser un programme de travaux dans le cadre d'une enveloppe globale et d'inscrire un montant de dépenses annuelle. Ce dernier montant peut évoluer par exemple en fonction de la temporalité du chantier ou de la perception de subventions.

Le programme a fait l'objet d'une décomposition en 3 tranches, avec un marché lancé spécifiquement pour la tranche 1 à l'été 2022. Le marché public a permis d'établir le coût de cette tranche à 1 492 190,25 € HT (1 790 628,30 € TTC). Les tranches 2 et 3 feront l'objet d'un marché lancé avant l'été 2023, ce qui permettra de fixer le prix définitif du projet. A ce jour, il n'est pas nécessaire d'adapter le montant global de l'autorisation de programme qui reste définie à 4 598 567 € TTC

Les crédits de paiements sont à réviser, de par la temporalité du chantier de la phase 1, resserré sur l'année 2023 et des notifications obtenues sur des demandes de subvention. Ainsi, il est proposé la révision n°1 ci-dessous :



Autorisation de programme

Dépenses total de l'opération	4 598 567 €
coûts généraux chantier, préparations	132 000 €
démolitions, terrassements	427 395 €
voirie, trottoirs, signalisations	1 716 850 €
pluvial et ouvrages hydrauliques	269 450 €
génie civil	124 750 €
divers et imprévus (10%)	267 045 €
espaces verts et aménagements	185 650 €
mobilier et aménagements publics	291 000 €
études, AMO, Moe, CT, CSPS, etc	418 000 €
TVA	766 428 €

Recettes	4 598 567 €
État - DSIL (tranche 1 - 2022)	350 000 €
État - DSIL (tranches 2 et 3 - 2323/2024)	699 500 €
Département (FDAL)	250 000 €
Région NA (CRTE - Pays LNCA)	300 000 €
Programme LEADER	60 000 €
Produit des amendes de police	150 000 €
CC Côte Landes Nature (Fds concours)	238 920 €
couche de roulement (CD40 et CC CLN)	89 800 €
FCTVA (16,404 %)	623 824 €
Prêt relais (avance TVA)	249 141 €
emprunt	687 382 €
vente de terrain (PALOMA)	900 000 €

2022	2023	2024	2025	2026
191 704 €	1 822 538 €	1 297 448 €	1 251 766 €	35 112 €
	81 000 €	20 000 €	31 000 €	
	230 520 €	112 790 €	84 085 €	
	651 175 €	634 325 €	431 350 €	
	172 950 €	56 400 €	40 100 €	
	21 750 €	14 000 €	89 000 €	
	115 740 €	83 752 €	67 554 €	
	94 800 €	5 240 €	85 610 €	
	18 000 €	92 000 €	181 000 €	
159 753 €	132 847 €	62 700 €	33 440 €	29 260 €
31 951 €	303 756 €	216 241 €	208 628 €	5 852 €
185 000 €	2 105 017 €	1 186 124 €	871 670 €	250 756 €
	350 000 €			
	105 000 €	364 500 €	230 000 €	
125 000 €	125 000 €			
		150 000 €	150 000 €	
	60 000 €			
60 000 €	60 000 €		30 000 €	
		79 640 €	79 640 €	79 640 €
	50 000 €	19 800 €	20 000 €	
	26 206 €	249 141 €	177 361 €	171 116 €
	249 141 €			
	179 670 €	323 043 €	184 669 €	
	900 000 €			

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération en date du 12 avril 2022 approuvant l'ouverture d'une AP/CP pour les travaux de requalification du Centre-Bourg pour un montant de 4 598 567 € TTC

Considérant la nécessité de réviser les crédits de paiement de l'exercice en cours ainsi que des exercices suivants,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver la révision n°1 telle qu'actée par le tableau présenté ci-avant
- Dit que les montants seront inscrits au BP 2023 de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :